

OPRETATION DE MISE EN VALEUR DES CENTRES ANCIENS

PLAFONDS DE RESSOURCES**Subvention de base**Référence :

Plafonds de ressources des bénéficiaires de logements HLM x 2.

Revenu fiscal de référence	Composition du ménage
41 246 €	1 personne seule
55 080 €	2 personnes ne comportant aucune personne à charge, à l'exclusion de jeunes ménages ¹ , ou 1 personne seule en situation de handicap ²
66 238€	3 personnes ou 1 personne seule avec un enfant à charge ou 1 jeune ménage ¹ sans personne à charge ou 2 personnes dont au moins une est en situation de handicap ²
79 964€	4 personnes ou 1 personne seule avec 2 enfants à charge ou 3 personnes dont au moins une est en situation de handicap ²
94 070€	5 personnes ou 1 personne seule avec trois enfants à charge ou 4 personnes dont au moins une est en situation de handicap ²
106 016€	6 personnes ou 1 personne seule avec quatre enfants à charge ou 5 personnes dont au moins une est en situation de handicap ²
11 824€	Par personne supplémentaire

¹ Couple dont la somme des âges révolus des deux conjoints le composant est au plus égale à 55 ans

Subvention majoréeRéférence :

Plafonds de ressources des bénéficiaires de subvention de l'Anah « ménages aux ressources modestes ».

Revenu fiscal de référence	Composition du ménage
18 960€	1 personne
27 729€	2 personnes
33 346€	3 personnes
38 958€	4 personnes
44 592€	5 personnes
+ 5 617€	Par personne supplémentaire

² Personne titulaire de la carte « mobilité inclusion » portant la mention « invalidité »